

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 décembre 2007 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur, Serge Roy, maire.**

Étaient présents:

Monsieur le maire, Serge Roy  
Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril  
Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion,  
Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale  
Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2007-12-293 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

**Points ajoutés :**

- 6.1** Projet de construction d'une caserne d'incendie : avis d'expropriation du lot 2 069 699 – mandat à Dunton Rainville.
- 6.2** SCFP : autorisation de signature d'une transaction – poste de journalier et préposé aux patinoires.

ADOPTÉE

**2007-12-294 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2007**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 novembre 2007 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2007, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2007-12-295 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2007 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de novembre 2007, au montant de **28,933.44 \$**.

ADOPTÉE

**2007-12-296 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE 2007–  
APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de novembre 2007, au montant de **228,996.06 \$**.

ADOPTÉE

**2007-12-297 LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER DU MOIS DE NOVEMBRE  
2007 – APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer pour le mois de novembre 2007, au montant de **97,299.95 \$**.

ADOPTÉE

**2007-12-298 ÉTATS COMPARATIFS SEMESTRIELS – DÉPÔT**

La trésorière adjointe dépose les états comparatifs du second semestre de l'année financière 2007.

**2007-12-299 MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2007 SUITE À  
LA REFONTE DE LA CHARTE COMPTABLE**

Considérant que le trésorier a procédé à une refonte de la charte comptable;

Considérant que cette refonte de la charte comptable a entraîné la création de nouveaux postes budgétaires pour lesquels aucune somme n'avait été allouée.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser le trésorier à procéder aux modifications budgétaires pour l'exercice 2007, suite aux modifications apportées à la charte comptable, conformément à l'annexe 1 jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

**2007-12-300 REPORT D'ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2008**

Considérant que le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre 2007, préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier;

Considérant que le Conseil ne pourra, pour des raisons exceptionnelles, adopter le budget dans le délai requis.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le conseil municipal fixe au 22 janvier 2008, la date de la séance au cours de laquelle le budget pour l'exercice financier 2008 sera adopté.

**2007-12-300 ...suite**

Que le greffier transmette à la ministre des Affaires municipales et des Régions une copie conforme de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2007-12-301 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Monsieur le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures. Ce règlement aura pour objet de prévoir un montant fixe, non remboursable, pour la publication des demandes de dérogations mineures.

**2007-12-302 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Madame la conseillère, Diane Gervais, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2008. Ce règlement a pour objet de déterminer les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2008.

**2007-12-303 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT POURVOYANT À LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT DE 250 000 \$ AFIN D'EN AUGMENTER LE MONTANT À 800 000 \$**

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement no 200 intitulé « Règlement pourvoyant à la constitution d'un fonds de roulement de 250 000 \$ » afin d'augmenter le montant du fonds de roulement à 650 000 \$. Outre l'augmentation du montant du fonds de roulement, ce règlement aura pour objet d'y affecter la somme de 550 000 \$ du surplus accumulé du fonds général provenant du remboursement d'une partie des frais de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2007.

**2007-12-304 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 437-6 : RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 437**

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage n° 437 aux fins notamment de corriger des erreurs d'écriture, de clarifier certains articles, de numéroter des tableaux et d'y corriger des erreurs;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance tenue le 13 novembre 2007;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 11 décembre 2007;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu, d'adopter le second projet de règlement n° 437-6, intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage n° 437. ».

ADOPTÉE

**2007-12-305**    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-21, LOT : 2 070 053**  
**(10, 62<sup>E</sup> AVENUE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-21;

Considérant que le projet, tel que présenté, ne cadre pas avec l'environnement bâti du secteur;

Considérant que la majorité des habitations du secteur n'ont qu'un étage donc plus ou moins 6 ou 7 mètres de hauteur;

Considérant que l'application stricte du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée pourrait avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure ne devrait pas être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure numéro 2007-21, concernant l'immeuble situé au 10, 62<sup>e</sup> avenue (lot : 2 070 053), à l'effet de permettre la construction d'une habitation unifamiliale de 2 étages avec une hauteur de 13,5 mètres plutôt que la hauteur maximale de 10 mètres prescrite à la réglementation.

ADOPTÉE

**2007-12-306**    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2007-22, LOT : 3 891 482**  
**(1075, BOULEVARD DON-QUICHOTTE)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2007-22;

Considérant que les normes imposées en zone agricole ont pour but de préserver le caractère particulier de ces secteurs;

Considérant que le projet, tel que présenté, ne cadre pas avec l'environnement bâti du secteur;

Considérant que le bâtiment pourrait être agrandi vers l'arrière plutôt que sur les côtés;

Considérant que l'application stricte du règlement n'a pas pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation mineure, telle que présentée, pourrait avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

**2007-12-306 ...suite**

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure ne devrait pas être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de **refuser** la demande de dérogation mineure numéro 2007-22, concernant l'immeuble situé au 1075, boulevard Don-Quichotte (lot 3 891 482), à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal (atelier de réparations de transmissions) avec un rapport espace bâti/terrain de 17 % au lieu du maximum autorisé de 10 %, prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

**2007-12-307 APPEL D'OFFRES GT2007-12 : ACQUISITION D'UN TRACTEUR JOHN DEERE : ADJUDICATION**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison d'un tracteur John Deere, modèle 3720;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'accorder le contrat pour la fourniture et la livraison d'un tracteur John Deere, modèle 3720, à **Agritex Vaudreuil-Dorion**, au montant de **53 998 \$**, plus taxes, suivant le document d'appel d'offres GT2007-12; le tout financé à même le fonds de roulement remboursable sur 5 ans, à compter de la première année qui suit le déboursé. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

**2007-12-308 COMITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2008 – NOMINATIONS**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants pour l'année 2008 :

<b>Comités</b>	<b>Responsable</b>	<b>Membre</b>
Services communautaires et sportifs Club nautique et Réseau des ados	Michel Asselin	Josée Baril
Piste cyclable	Michel Asselin	Josée Baril
Toponymie	Richard Filion	
Revitalisation du Parc industriel	Bruno Laplante	Jean-Guy Desmarchais
Arts et cultures	Diane Gervais	Josée Baril
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-Guy Desmarchais	
Comité de gestion des ressources humaines	Diane Gervais	Michel Asselin
Comité intermunicipal de transport (CIT)	Michel Asselin	Bruno Laplante
Comité intermunicipal d'incendie de VIP et NDIP et Comité sécurité publique interne (police)	Diane Gervais	Bruno Laplante

**2007-12-308 ...suite**

Comité intermunicipal d'assainissement	Jean-Guy Desmarchais	
Transport Soleil	Michel Asselin	Bruno Laplante
Responsable des questions familiales	Josée Baril	

Que monsieur le conseiller, Bruno Laplante, soit nommé maire suppléant et substitut à la MRC pour les mois de janvier, février et mars 2008.

ADOPTÉE

**2007-12-309 REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – NOMINATION**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le conseiller, Bruno Laplante, soit nommé représentant de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à la Régie de l'eau de L'Île-Perrot pour l'année 2008 et le conseiller, Jean-Guy Desmarchais soit nommé substitut.

ADOPTÉE

**2007-12-310 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'Eau de L'Île-Perrot, pour l'exercice financier 2008, tel que décrit ci-dessous :

<b>Revenus 2008</b>	
Quote-part de la Ville de Pincourt	1 191 241 \$
Quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot	871 537 \$
Quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil	199 332 \$
<b>Total des revenus 2008</b>	<b>2 262 110 \$</b>
<b>Dépenses 2008</b>	
Administration générale	195 913 \$
Hygiène du milieu	1 076 236 \$
Frais de financement (ancien %)	93 561 \$
Frais de financement (nouveau %)	341 000 \$
Remboursement D.L.T. (ancien %)	537 400 \$
Remboursement D.L.T. (nouveau %)	Nil
Transfert aux activités d'investissement	18 000 \$
<b>Total des dépenses 2008</b>	<b>2 262 110 \$</b>

ADOPTÉE

**2007-12-311 CIT DE LA PRESQU'ÎLE - APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le budget du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île pour l'exercice financier 2008, joint à la présente pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la ville pour les dépenses d'administration pour l'année 2008, tel que décrit à l'annexe jointe à la présente.

ADOPTÉE

**2007-12-312 TRANSPORT SOLEIL – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2008**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 2008 de Transport Soleil inc. et d'autoriser le paiement de la quote-part 2008 de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, au montant de **14 569 \$**.

La Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot reconnaît la Ville de Vaudreuil-Dorion à titre de ville mandataire.

ADOPTÉE

**2007-12-313 DEMANDE DE SUBVENTION AU CLD DE VAUDREUIL-SOULANGES : FÊTE NOTRE-DAME D'AUTREFOIS 2008**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière de **8,400 \$** au CLD de Vaudreuil-Soulanges, pour le projet d'exposition et de circuit patrimonial dans le cadre de l'édition 2008 de la fête Notre-Dame d'autrefois. La Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot s'engage à contribuer la somme de **2,100 \$**.

De désigner la coordonnatrice de la bibliothèque Marie-Uguay, madame Guylaine Lauzon, mandataire de la Ville pour cette demande d'aide financière.

D'autoriser la coordonnatrice de la bibliothèque Marie-Uguay ou, en son absence, la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ou formulaire nécessaire pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

**2007-12-314 AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA FÊTE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse la somme de **600 \$** à chacun des organismes suivants, à titre d'aide financière et pour leur participation à Notre-Dame en fête; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

**Les Archers Perrotdamois  
Le Club de l'Âge d'Or Ste-Jeanne-de-Chantal  
L'Association de soccer NDIP  
Les Gymnastes de l'Île  
Les Scouts Canada de NDIP  
Le Club de tennis NDIP  
Le Club de pétanque « la boule joyeuse »  
La Ligue de balle amicale NDIP  
Les Citoyens Perrotdamois**

ADOPTÉE

**2007-12-315 RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LE SECTEUR DE L'ÉCOLE LA PERDRIOLLE – APPUI À LA DEMANDE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT**

Considérant la résolution du conseil municipal de la Ville de L'Île-Perrot, portant le numéro 07/10/296, adoptée lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2007, et par laquelle le Conseil demandait au ministère des Transports du Québec :

- De réduire à 30 km/h la limite de vitesse permise sur le boulevard Don-Quichotte à la hauteur de l'école La Perdriolle;
- Que, pour plus de visibilité, la limite de vitesse et des messages de sécurité soient affichés sur un panneau à messages lumineux.

Considérant la lettre du ministère des Transports du Québec, adressée à la Ville de L'Île-Perrot le 31 octobre 2007, qui stipule qu'il n'est pas justifié d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h à cet endroit;

Considérant que le Conseil est d'avis qu'une limite de vitesse de 30 km/h est très représentative du milieu environnant puisqu'il s'agit là d'une zone scolaire fréquentée par des enfants de niveaux primaires et qu'il est prioritaire d'assurer la sécurité de ces enfants;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'enjoindre le ministère des Transports du Québec à revoir sa position et à réduire à 30 km/h la limite de vitesse permise sur le boulevard Don-Quichotte dans le secteur de l'école La Perdriolle.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Transports du Québec, à M. Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, à la Sûreté du Québec, à la commission scolaire des Trois-Lacs et à la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

**2007-12-316 FORMULE DE PARTAGE POUR LA CONTRIBUTION À LA LIGNE DE TRAINS DE BANLIEUE MONTRÉAL/DORION/RIGAUD POUR L'EXERCICE 2008 ET DEMANDE À L'AMT**

Considérant l'accord des membres du CIT La Presqu'Île à ce que Notre-Dame-de-L'Île-Perrot soit ajoutée aux 4 autres villes du CIT La Presqu'Île, pour la formule de partage de la facture du train de banlieue de l'AMT pour l'exercice 2008.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008, les municipalités faisant partie du Conseil intermunicipal de transport de La Presqu'Île se partagent le montant établi pour la contribution à la ligne de trains de banlieue Montréal/Dorion/Rigaud selon la formule suivante :

- 1/3 du montant réparti selon la population;
- 1/3 du montant réparti selon la richesse foncière uniformisée ;
- 1/3 du montant réparti selon le nombre d'usagers.

Que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot demande à l'Agence métropolitaine de transport de bénéficier de la même formule de partage de la facture de la ligne de trains de banlieue Montréal/Dorion/Rigaud pour l'année 2008 que les municipalités faisant partie du CIT La Presqu'Île, tel qu'indiqué dans la résolution du CIT La Presqu'Île portant le no CIT-07-11-101, du 29 novembre 2007.

ADOPTÉE

2007-12-317 **PROJET PILOTE D'ORGANISATION D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF SUR LE TERRITOIRE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Considérant les résultats favorables du sondage de SAINÉ MARKETING sur le transport collectif;

Considérant que le conseil municipal souhaite mettre en place un projet pilote de transport collectif sur le territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot demande au conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île de prendre les mesures appropriées pour implanter un projet pilote de service de transport collectif, d'une durée de 8 mois, à compter du mois de mai 2008, si possible, avec 2 autobus minimum, au coût estimé de **85 000 \$** /autobus/année, pour desservir la population de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2007-12-318 **OUVERTURE DE LA RUE « PAULINE-JULIEN » - ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDEP POUR LE PROJET D'INSTALLATION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LE LOT 2 071 157**

Considérant notamment les articles 22, 32 et 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour le projet de construction de services municipaux (Aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) et d'infrastructures de rue sur le lot 2 071 157, dans le cadre du projet d'ouverture de la rue « Pauline-Julien ».

ADOPTÉE

2007-12-319 **ENTENTE PRÉLIMINAIRE DE CESSION DES INFRASTRUCTURES : OUVERTURE DE LA RUE « PAULINE-JULIEN » AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec 9157-6918 Québec inc., M. Richard Leduc, et 9173-6066 Québec inc., l'entente préliminaire de cession des infrastructures (Aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur le lot 2 071 157, dans le cadre du projet d'ouverture de la rue « Pauline-Julien » : la directrice générale est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente préliminaire.

ADOPTÉE

**2007-12-320 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE CASERNE D'INCENDIE : AVIS D'EXPROPRIATION DU LOT 2 069 699 – MANDAT À DUNTON RAINVILLE**

Considérant qu'en vertu de l'article 570 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut s'approprier tout immeuble dont elle a besoin pour toutes fins municipales;

Considérant que pour accroître la sécurité de ses citoyens, le conseil municipal souhaite construire une caserne d'incendie;

Considérant que la municipalité a besoin d'un terrain pour y construire une caserne d'incendie.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'autoriser Dunton Rainville, avocats, à déposer un avis d'expropriation de l'immeuble portant le numéro 2 069 699 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, tel que plus amplement décrit à la description technique préparée par M. Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, sous la minute 38 200.

Que cette expropriation a pour objet de construire une caserne incendie sur l'immeuble faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉE

**2007-12-321 SCFP : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION – POSTE DE JOURNALIER ET PRÉPOSÉ AUX PATINOIRES**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le SCFP, section locale 3530, la transaction relative à l'attribution à un employé du poste de journalier et de préposé aux patinoires.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du territoire – novembre 2007.
- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de Serge Roy, Michel Asselin, Diane Gervais, Richard Filion et Jean-Guy Desmarchais.

**PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS**

**2007-12-322    LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h25**.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud, OMA  
Greffier

/vc

\*\*\*\*\*

